

BUTS SPECIAUX DE LA COMPTABILITE.

Les buts spéciaux de la science des comptes peuvent se diviser en trois catégories bien distinctes qui correspondent aux trois fonctions de la comptabilité : fonction observatrice et descriptive, fonction conclusive, et fonction directrice ou indicatrice. Décrire ces fonctions c'est dire quels sont les buts de la comptabilité, et c'est ce que je vais tenter de faire avant d'entrer dans le domaine des démonstrations pratiques. Ces démonstrations comprendront le jeu des comptes, leurs degrés hiérarchiques dans l'ordre comptable et leur classification rationnelle en vue du résultat final : " Le Bilan."

La comptabilité a, d'abord, pour fonction de représenter la marche des affaires, enregistrer les événements comptables, observer leur influence sur les valeurs du Capital, étudier le mouvement de ces valeurs, les noter de manière à constater la voie parcourue par la vie économique de l'entreprise ; en un mot, en faire l'historique jour par jour, heure par heure, c'est la fonction *observatrice et descriptive*.

S'appuyant sur ces données, la Comptabilité entre dans la seconde de ses fonctions. Elle détermine les résultats de l'entreprise, constate la transformation des valeurs, c'est-à-dire établit la différence entre les valeurs du Capital actuel et celles du Capital initial. Elle compare l'état actuel des affaires avec celui du début et démontre, avec l'aide des opérations représentées par la première de ses fonctions, les transformations et les changements survenus dans le cours de l'exercice, la plus-value acquise au Capital ou la dépréciation dont il a souffert. En un mot, elle conclut au succès ou à l'insuccès, à la réussite ou à la perte de l'entreprise durant une période

de temps déterminée. C'est la fonction *conclusive*. Ces conclusions établies par la classification systématique et scientifique comptable, tout en éclairant les causes et conséquences de l'entreprise, contrôlent en même temps tous les changements survenus.

L'importance et l'utilité de la science des comptes est pleinement démontrée par ces deux fonctions qui relèvent du contrôle des écritures. La comptabilité d'une entreprise, ordonnée et établie avec ces principes en vue, et basée sur la loi unique et générale du dualisme—c'est-à-dire à partie double—sera méthodique et rationnelle, et elle donnera les informations nécessaires pour la direction future de l'entreprise.

Car c'est là une troisième fonction de la comptabilité et la plus importante de toutes, celle qui rend le plus de services au point de vue pratique, et vers laquelle toutes les écritures doivent converger. C'est la fonction *indicatrice* ou *directrice*.

Elle consiste, dit en substance un des maîtres de la science des comptes, à préjuger des opérations futures et à trouver une base sûre pour calculer les chances de réussite de l'avenir. *Guidée par les données obtenues elle est à même de découvrir les causes de la réussite de l'entreprise économique.* Elle relève des chefs d'entreprise qui, grâce à elle, obtiennent les renseignements nécessaires à leur direction future dans la voie la plus profitable.

Le compte rendu de l'entreprise, obtenu par la fonction conclusive a permis de réaliser ce dernier but, par le résumé des causes et conséquences des changements survenus dans les valeurs du capital. Mais dans ce dernier cas, la comptabilité doit, non seulement exposer les faits et enregistrer les opérations qui ont eu lieu, mais encore les grouper de façon à expliquer et démontrer quelles sont les opérations